

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 SEPTEMBRE 2021

Le 9 septembre 2021 s'est réuni, à 18h00 à la salle des Fêtes de Germigny-des-Prés et en nombre prescrit par la loi, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués sous la présidence de Madame Chrystèle MAGNIN.

Etaient Présents :

Titulaires	NOM - Prénom	Présent(e)	Suppléants	NOM - Prénom	Présent(e)
Présidente GY	MAGNIN Chrystèle	x	SMA	DURAND Audrey	X
Vice-Présidente SMA	FERREIRA-MARTINS Carine	x	SMA	CHEURLOT Aurélia	X
SMA	TURPIN Joël	x	SMA	DAMILAVILLE Charles	X
SMA	POIRIER Mylène	AE	GY	AVEZARD Emily	X
GY	THUILLIER Philippe	AE	GY	PAVLOVIC Sophie	X
GY	DAM Aurélie	AE	GY	RAHMOUNI Marie	X

Étaient absents excusés : Monsieur THUILLIER Philippe (donnant pouvoir à Madame PAVLOVIC)  
Madame POIRIER Mylène (donnant pouvoir à Madame FERREIRA-MARTINS)  
Madame DAM Aurélie (donnant pouvoir à Madame AVEZARD Emily)

Madame Chrystèle MAGNIN, Présidente du SIRIS ouvre la séance du Conseil d'Administration à 18h12 et nomme Monsieur DAMILAVILLE Charles, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la précédente séance
- Rentrée 2021-2022 (protocole sanitaire, personnel SIRIS)
- Convention service d'aide à l'emploi avec le CDG 45
- Convention de prestation avec le CDG 45 pour la réalisation de la paie à compter de 2022
- Projet numérique
- Point sur les finances
- Cantine : compte rendu de la rencontre du 29/06/2021 avec API Restauration
- Questions diverses

### 1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance du 17 juin 2021

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

### 2. Rentrée 2021-2022

Les effectifs :

- Maternelles : 92 enfants répartis sur les 4 classes
- Élémentaires : 120 enfants sur St Martin & 48 enfants sur Germigny

18h15 : Arrivée de Madame CHEURLOT Aurélia

Personnel : Suite au départ d'un agent contractuel, le SIRIS a recruté 1 agent pour le service cantine et la surveillance cour, côté maternelle. Cet agent assure également la garderie du soir de 16h30 à 18h00. L'agent en charge de la désinfection pendant la pause méridienne intervient en renfort à la cantine à partir de 12h45 afin d'assurer la plonge en cuisine.

Pour répondre à une demande des agents et du centre de gestion, le SIRIS a annualisé tous les agents non titulaires sur l'année scolaire (contrats de septembre 2021 à août 2022). Les calculs d'annualisation ont été présentés individuellement aux agents lors d'une réunion le 3 septembre 2021.

En contrepartie, les agents devront solder quelques heures de leur annualisation sur l'année scolaire 2021-2022.

C'est notamment le cas de l'agent qui aide Mme KNOPP. Etant annualisée, elle doit redonner 18.50 heures au SIRIS sur l'année scolaire, soit environ 30 minutes de plus à réaliser par semaine. Ce temps supplémentaire pourra être utilisé soit pour du temps de préparation ou du temps de concertation avec l'enseignante. Ce reliquat d'heures permettra de répondre aux besoins de Mme KNOPP. Un planning doit être établi entre l'agent et Mme Knopp et sera communiqué au SIRIS.

Concernant le cuisinier, ce dernier avait demandé une disponibilité d'un an pour convenance personnelle à échéance au 28 Septembre 2021. Suite à son décès survenu le 13 août 2021, le SIRIS a pris un arrêté de radiation à effet du 14 août 2021. Une délibération sera prise ultérieurement concernant la suppression de poste et la modification du tableau des effectifs du SIRIS.

Par ailleurs, en raison d'un trop perçu de salaire sur l'année 2020, un titre de recette a été émis en janvier 2021 pour un montant de 2253,89 euros. À ce jour, le SIRIS n'a perçu aucun remboursement. La famille de l'agent a contacté le SIRIS fin août et demande de cesser toutes poursuites. Les membres du Conseil d'Administration suggèrent de demander l'aide de la Trésorière pour traiter cette demande.

Enfin, Monsieur TURPIN Joël s'interroge sur la nécessité d'avoir trois agents à la cantine de Germigny-des-Prés chaque midi. Madame la Présidente rappelle que la désinfection occupe un agent pendant une partie du temps de restauration. La situation avait été évoquée en conseil d'école et il avait semblé judicieux de conserver au minimum 2 agents en surveillance de la cantine. Le SIRIS va réétudier une éventuelle organisation avec seulement deux agents présents une fois la désinfection terminée.

18h30 : Arrivée de Madame DURAND Audrey

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) :

Pour rappel, après avis du comité technique en 2017, il a été proposé au conseil Syndical d'instaurer le RIFSEEP pour la filière administrative et technique.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE)
- Le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CI)

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires, stagiaires et contractuels avec une ancienneté de 6 mois.

Une incohérence a été relevée par le CDG 45. En effet, une ATSEM perçoit une IFSE annuelle de 4200 € alors que la délibération en date du 14 février 2018 prévoit un montant maximum de 3100 € pour les fonctions d'ATSEM .

Madame la Présidente propose alors aux membres du Conseil d'Administration de délibérer pour augmenter l'ensemble des plafonds de tous les cadres d'emplois de façon identique (même pourcentage d'augmentation soit 35,48 %).

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

Protocole sanitaire : Pas de changement, le SIRIS conserve la même organisation

- Désinfection du mobilier dans les classes maternelles + sanitaires pendant la pause méridienne
- Restauration scolaire : les mêmes élèves déjeunent tous les jours à la même table + utilisation de gourdes individuelles
- Garderie : pas de brassage entre élèves

### 3. Convention service d'aide à l'emploi avec le CDG 45

Suite au départ de la secrétaire en charge des paies fin février 2021, les paies sont dorénavant réalisées par un agent du CDG 45 qui se rend au SIRIS une fois par mois. Cette prestation est facturée 210,00 € la journée, soit 7 heures de travail effectif. Une convention suivie d'un avenant a été passée entre le SIRIS et le CDG 45.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de voter pour valider cette convention :

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

### 4. Convention de prestation avec le CDG 45 pour la réalisation de la paie à compter de 2022

Le 25 mars 2021 le SIRIS a adressé un courrier au CDG 45 pour adhérer à la prestation paie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. La confirmation d'adhésion a été reçue par courrier en date du 2 juillet 2021.

La convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et est établie pour une durée de 3 ans aux tarifs suivants :

- adhésion : 750,00 euros
- établissement de la paie : 3.80 € par bulletin

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de voter pour valider cette convention :

Vote : 6	Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 6
----------	------------	----------------	----------

### 5. Projet numérique

Le projet LEN 2020 arrive dans sa phase de finalisation. 2 devis restent en lice, pour le même matériel, à savoir 3 tableaux blancs interactifs de marque PROMETHEAN. Les deux devis sont quasiment équivalents, en termes de coût et de service. Il y a donc nécessité de trouver un critère pour les départager.

Devis n°1 :

Société BIMP, revendeur historique de la marque PROMETHEAN, à Blois. Visite technique prévue.

Montant du devis : 11 148,89 euros TTC.

Devis n°2 :

Société TIC, revendeur de la marque PROMETHEAN, à Tours. Visite technique possible. Références à Bouzy, Saint-Benoît, sur d'autres marques de TBI.

Montant du devis : 10 283,28 euros TTC.

Les deux devis seront départagés lors de la prochaine commission Finances. Sera également évoqué le planning pour la mise en œuvre finale du projet.

Monsieur DAMILAVILLE Charles demande où en est le projet pour changer le parc informatique du SIRIS. Ce point sera abordé lui aussi lors de la prochaine commission Finances.

### 6. Point sur les finances

Avec l'état actuel du compte courant et les participations des communes, le SIRIS dispose d'environ 117 000 euros pour terminer l'année 2021. Madame la Vice-Présidente explique que ce budget couvrira l'intégralité des salaires pour l'année 2021. Cependant, d'autres dépenses sont à prévoir. Même si le SIRIS peut aussi compter sur les recettes cantine/garderie, il sera encore difficile de finir sereinement l'année.

Très peu d'écarts ont été constatés par rapport au budget prévisionnel en terme de dépense, mais les recettes cantine et garderie sont cette année encore plus basses, du fait d'une baisse de fréquentation (télétravail, fermeture de classes). Il sera nécessaire de recourir à une nouvelle ligne de trésorerie afin de rembourser la ligne de trésorerie souscrite en 2020 pour un montant de 50 000 euros.

Les membres du Conseil d'Administration interrogent Madame la Présidente sur l'état des impayés. Cette compétence appartient à la Trésorerie mais le SIRIS peut toutefois en consulter la liste. Un bilan sera fait d'ici Octobre.

#### **7. Cantine : compte rendu de la rencontre du 29/06/2021 avec API Restauration**

Cette rencontre a été provoquée suite à la réception par le SIRIS d'une enquête de satisfaction des parents d'élèves (sondage).

Selon Madame Spenlehauer, la diététicienne chargée de clientèle d'API, la restauration scolaire en repas livrés souffre d'un manque d'information et d'une forte méconnaissance du monde de la cuisine centrale, pleine de préjugés. Elle propose donc de venir visiter la cuisine centrale avec quelques représentants des parents d'élèves afin de faire découvrir leurs produits et process en toute transparence. Il serait également intéressant, selon elle, que les parents puissent goûter les repas afin de se faire une idée. C'est également le souhait des membres du SIRIS. Dès que cela sera possible (en fonctions des conditions sanitaires), les représentants de parents seront donc invités à venir prendre un repas à la cantine.

En complément, API Restauration a proposé de mettre à disposition du SIRIS leur régalomètre, outil de recueil ludique de la satisfaction des enfants, lors du premier trimestre de l'année scolaire 2021-2022. Celui-ci sera prêté pour une action ponctuelle dans les semaines à venir.

Concernant la demande des parents de repasser en cuisine sur place, API Restauration a la possibilité d'accompagner le SIRIS pour faire une étude de faisabilité (locaux et équipements) et un devis pour une cuisine sur place en gestion de restaurant par Api Restauration.

#### **8. Questions diverses :**

- Le SIRIS envisage d'acheter deux capteurs de CO2 : les membres du Conseil d'Administration s'interrogent sur la réelle utilité. Madame la Vice-Présidente propose de revoir des devis moins chers.
- Travaux garderie : isolation thermique et phonique, réfection complète de la peinture et pose d'une porte coupe-feu pour le local de rangement.
- Question de Madame AVEZARD Emily : Pourquoi n'y a-t-il pas d'intervenant musical à l'école de Saint-Martin ? Cette prestation est proposée à Germigny car l'intervenant est payé par la Communauté de communes du Val de Sully. Ce n'est pas le cas pour la Communauté de Commune des Loges qui n'a pas la compétence. Compte tenu des difficultés financières rencontrées par le SIRIS, embaucher un intervenant semble difficile pour l'instant.

Fin de la Séance : 19h53

Fait à Saint-Martin-d'Abbat, le 9 septembre 2021  
La Présidente, Chrystèle MAGNIN

